

# Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM)

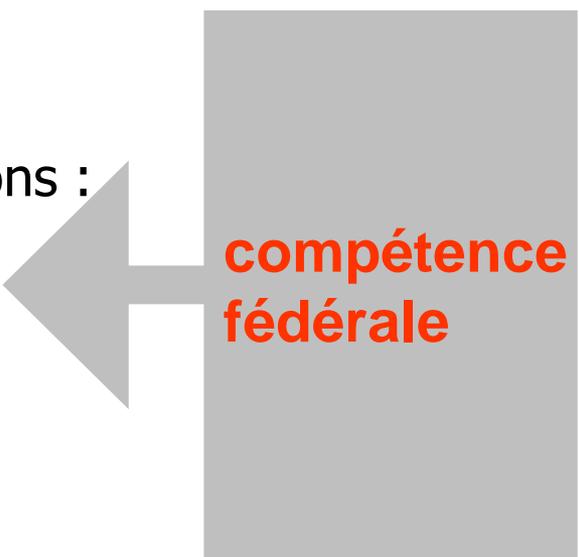


# Présentation

## Résumé du contenu

---

- Phénomène migratoire **mondial** : causes, chiffres
- Personnes relevant de l'asile en **Suisse**
- Statut de réfugié : définition
- Procédure d'asile et attribution aux cantons : faits et chiffres
- Demandes d'asile : faits et chiffres
- Les différents statuts (permis)
- Régularisation
- Accords de Dublin
- Exécution du renvoi et assistance aux requérants d'asile
- **EVAM** : lois, missions, prestations et organisation



compétence  
fédérale

A large grey arrow points from the right towards the list items 'Procédure d'asile et attribution aux cantons : faits et chiffres' and 'Demandes d'asile : faits et chiffres'. The arrow originates from a grey rectangular box containing the text 'compétence fédérale'.



compétence  
cantonale

A smaller grey arrow points from the right towards the list item 'EVAM : lois, missions, prestations et organisation'. The arrow originates from a grey rectangular box containing the text 'compétence cantonale'.

# Phénomène migratoire

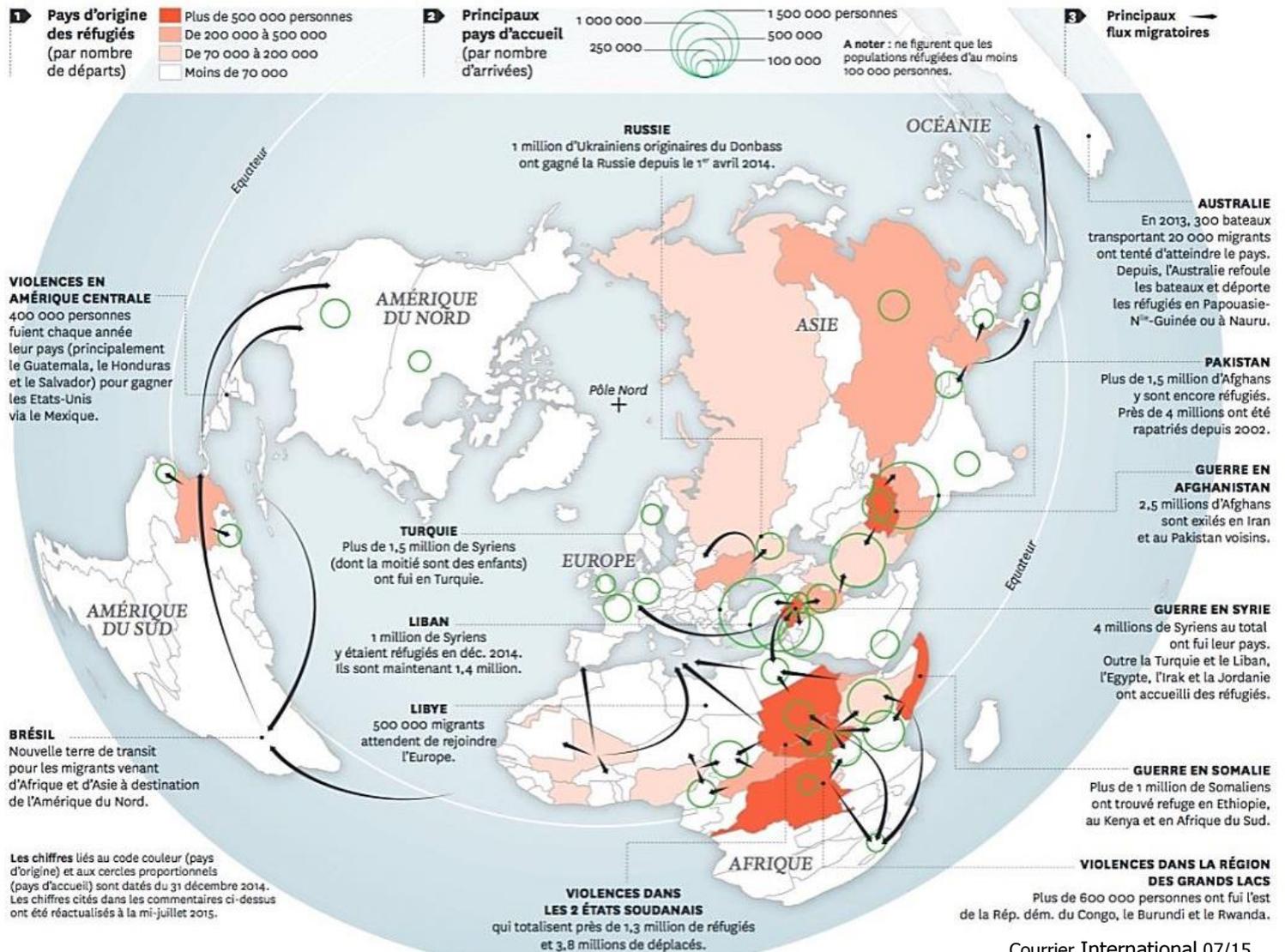
## Principales causes

- Amélioration des conditions de vie
- Acquisition de compétences et qualifications
- Rapprochement familial
- Accès à l'emploi
- Persécution
- Insécurité
- Conflits armés



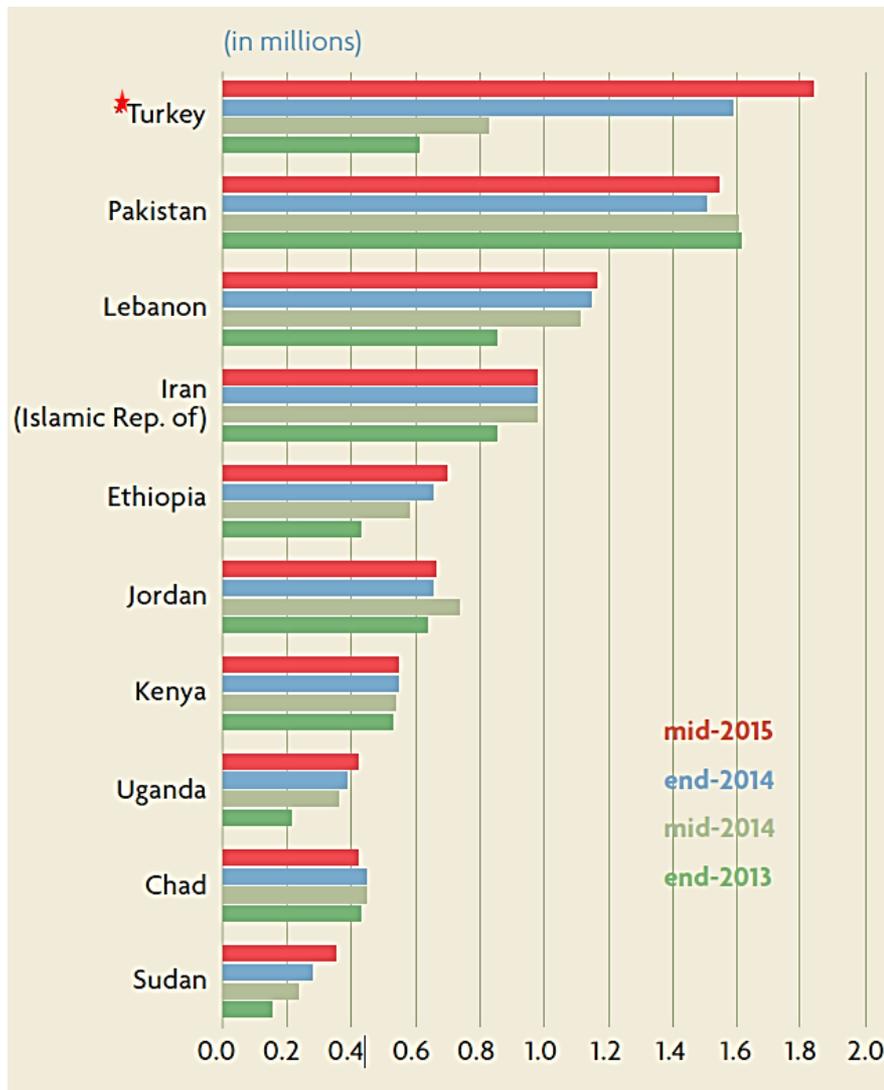
# 243 mios de migrants = 3% popul. mondiale

## 24 mios sont réfugiés, requérants, apatrides (10%)



# Pays d'accueil des réfugiés

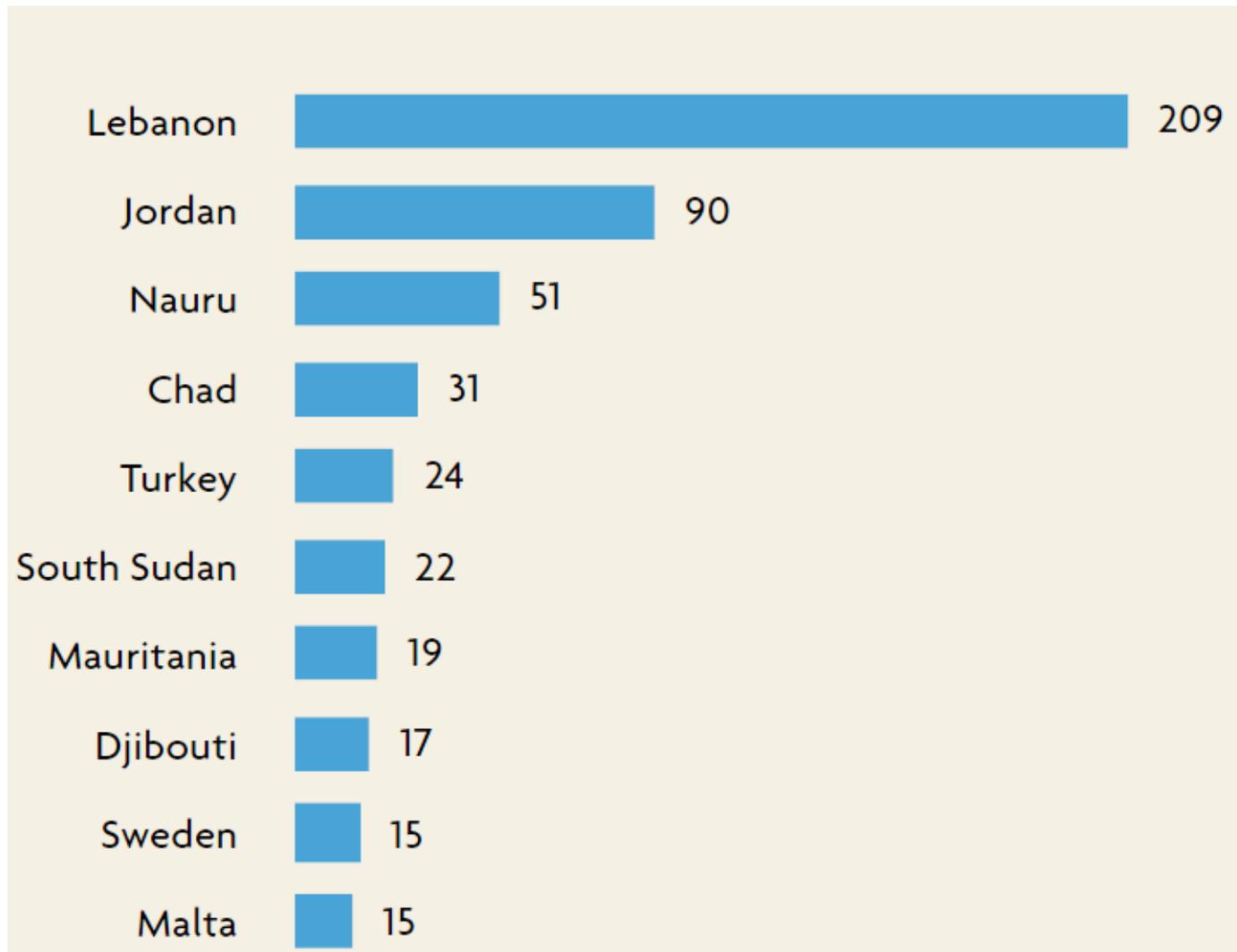
## Le top 10



\* Estimation de la population syrienne

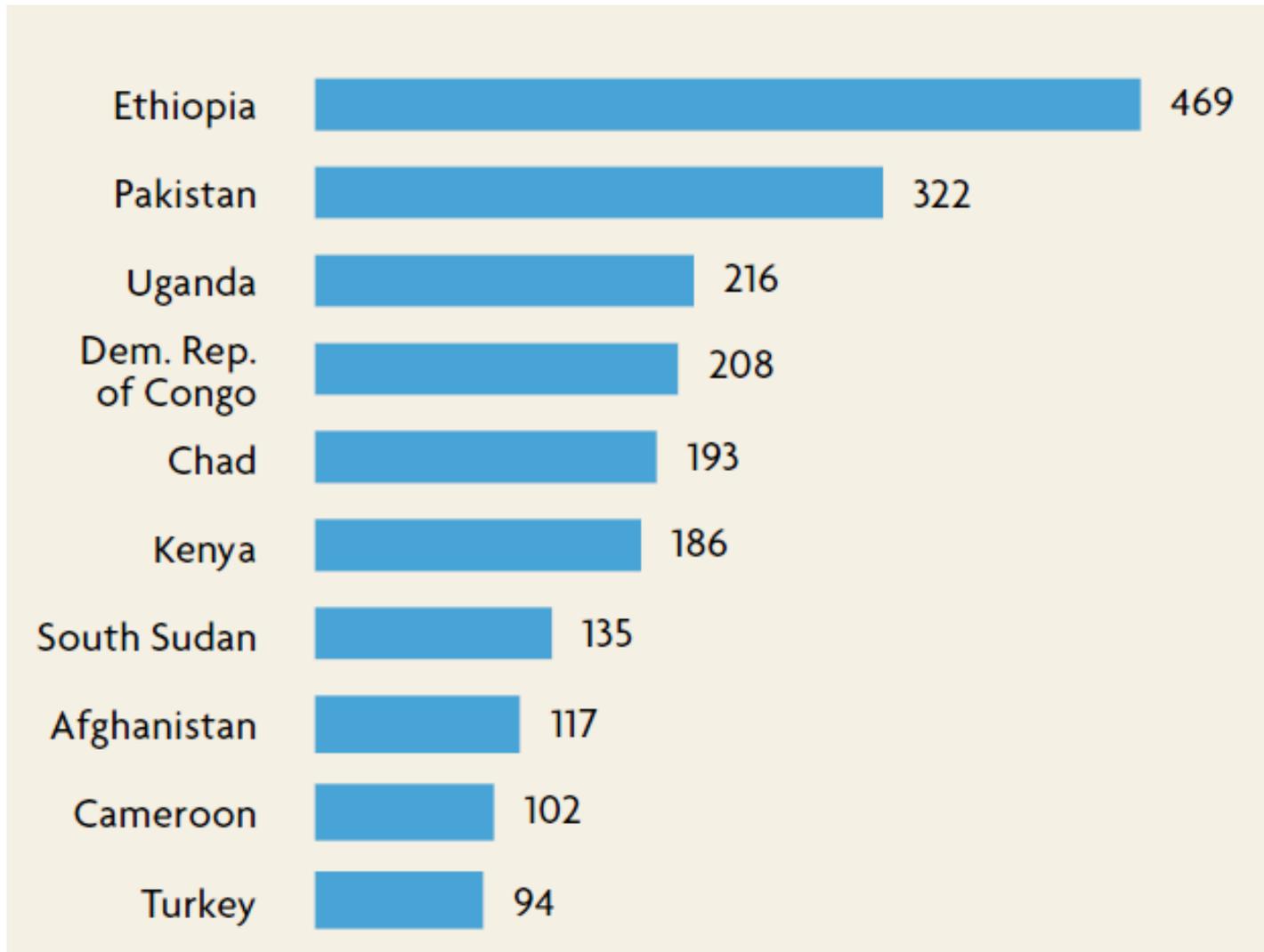
# Nombre de réfugiés pour 1000 habitants

## 9 sur 10 trouvent refuge dans pays en dév.



# Nombre de réfugiés par 1USD PIB par habitant

## Des efforts élevés pour des pays en dév.



# Personnes relevant de l'asile en Suisse

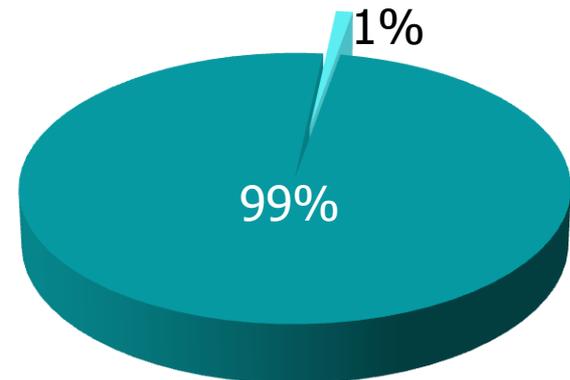
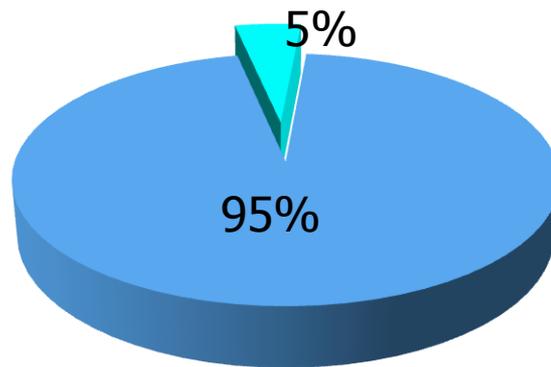
## 1% de la population suisse

---

- 1,9 million d'étrangers sur une population de 8,08 millions d'habitants
- 88 500 personnes relèvent du domaine de l'asile, dont 35 000 sont des réfugiés reconnus (permis B) :
  - soit 5% du nombre d'étrangers
  - ou 1% de toute la population suisse

### Etrangers relevant de l'asile en CH

■ Autres étrangers ■ Relevant de l'asile ■ Population de la Suisse



# Statut de réfugié en Suisse (art. 3 LAsi)

## Condition : droits humains bafoués

---

### Motifs d'asile reconnus par la LAsi

- Race
- Religion
- Nationalité
- Appartenance à un groupe social déterminé
- Opinions politiques

### Moyens de preuves

- Données biométriques
- Documents d'identité
- Papiers officiels
- Coupures de presse
- Photos
- Lettres

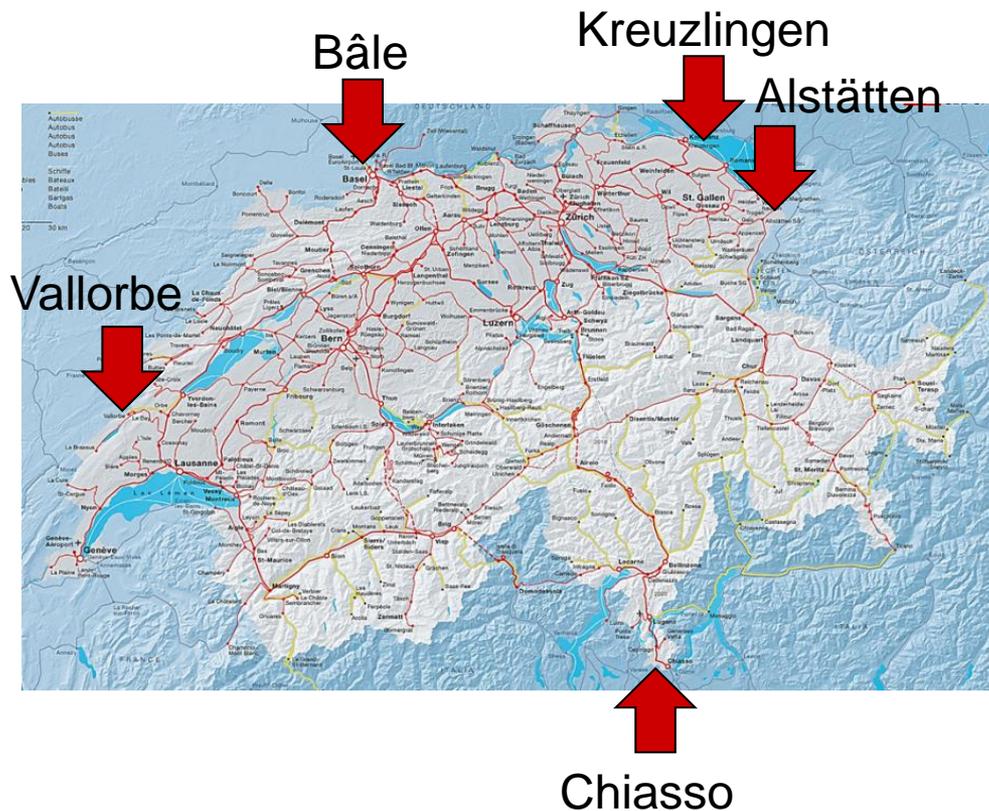
### Risque de sérieux préjudices

- Mise en danger de la vie
- Mise en danger de l'intégrité corporelle
- Mise en danger de la liberté
- Pression psychique insupportable
- Motifs de fuites spécifiques aux femmes



# Centres d'enregistrement et de procédure

## Cinq CEP gérés par la Confédération

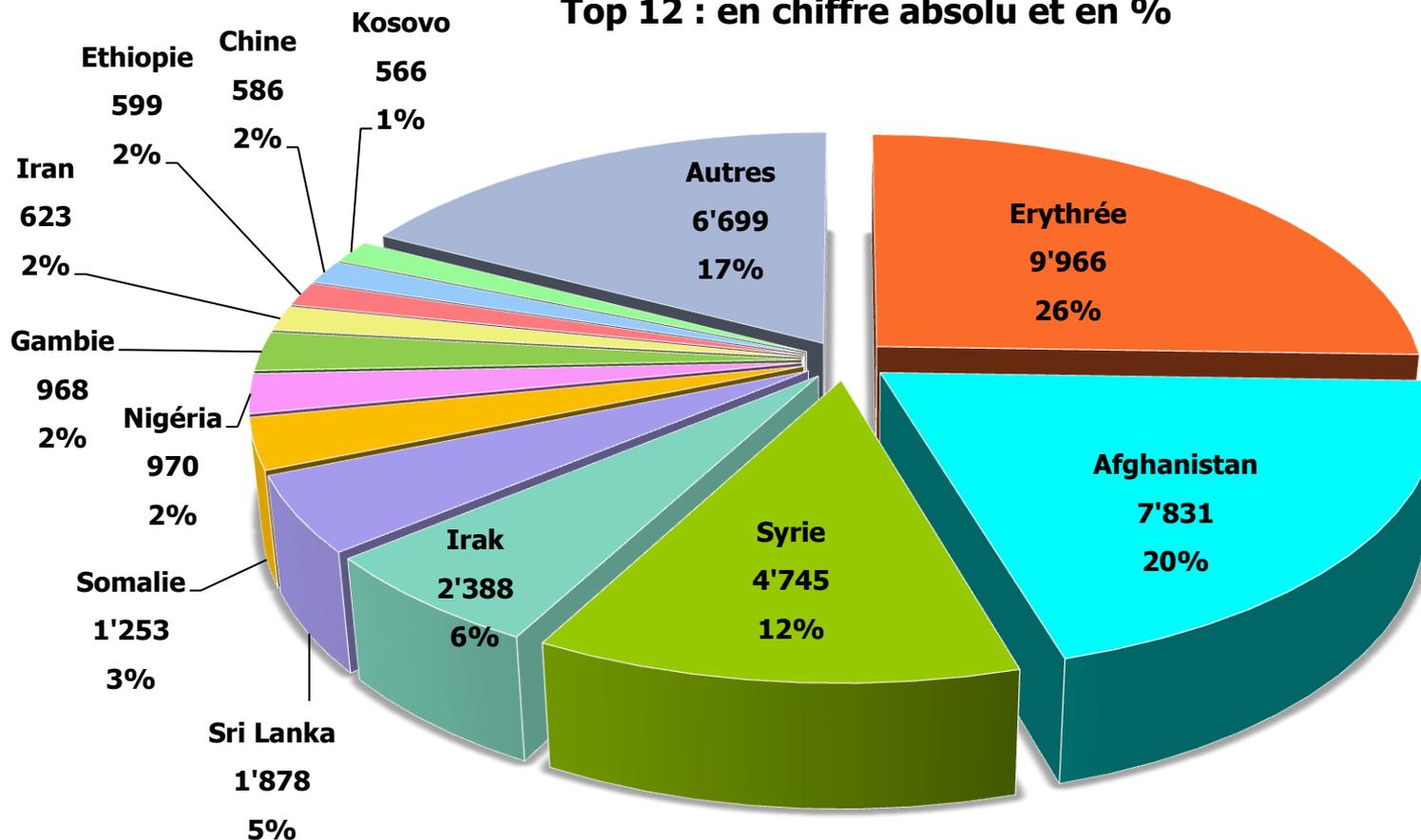


- Séjour : maximum 90 jours (séjour moyen avant attribution à un canton : 25 jours )
- Dortoirs
- Familles séparées par sexe
- Pas de scolarisation des enfants
- Heures de rentrée (les personnes sont à disposition pour la procédure)
- 1 ou 2 auditions

# 39'523 demandes d'asile en Suisse en 2015 + 60% par rapport à 2014 (23 765)

## Pays de provenance

### Top 12 : en chiffre absolu et en %



# 1,4 mio demandes d'asile en Europe en 2015 + 100% par rapport à 2014

---

## Top 4 en chiffres absolus :

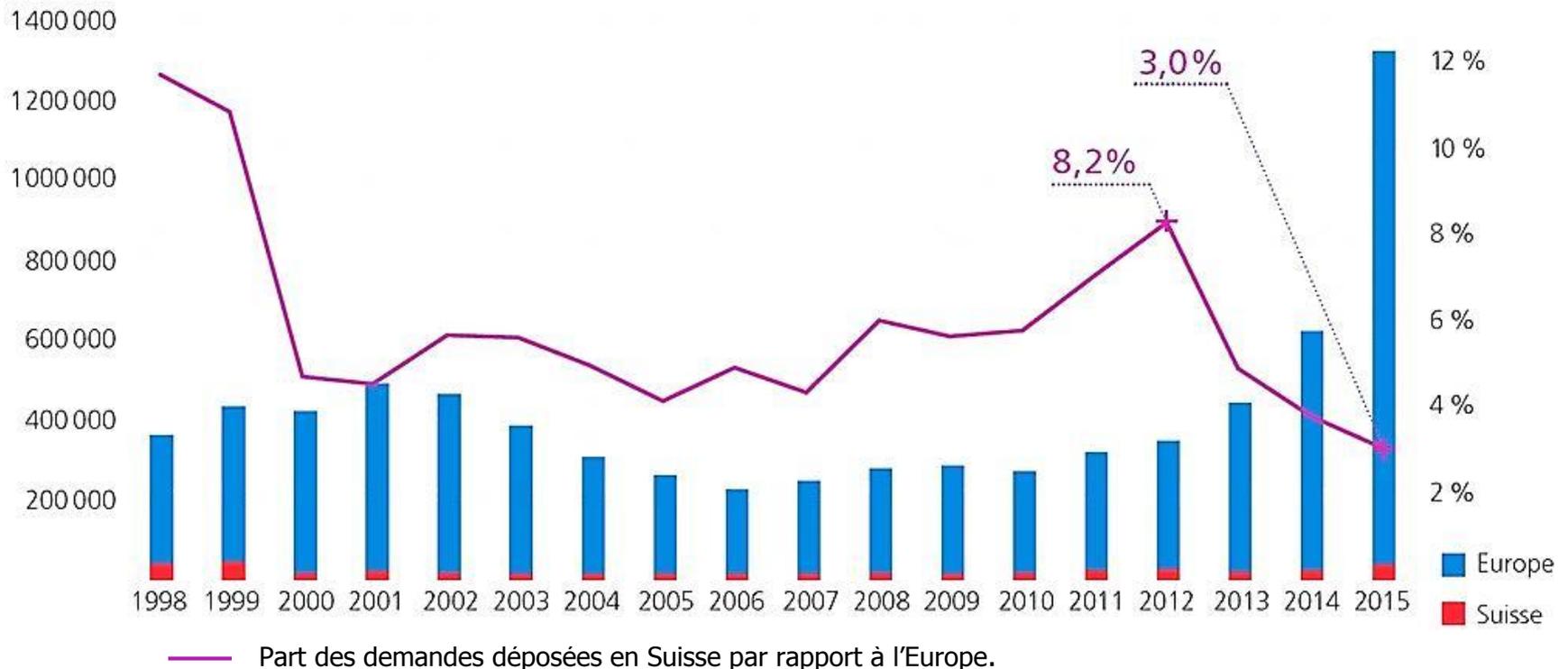
1. **Allemagne**
2. **Hongrie**
3. **Suède**
4. **Italie**

## Top 4 pour 1000 habitants :

1. **Hongrie** (20,8 demandeurs par millier d'habitants)
2. **Suède** (9,7)
3. **Autriche** (7,9)
4. **Allemagne** (4,4)

# 2015: demandes d'asile en CH ./ à l'Europe

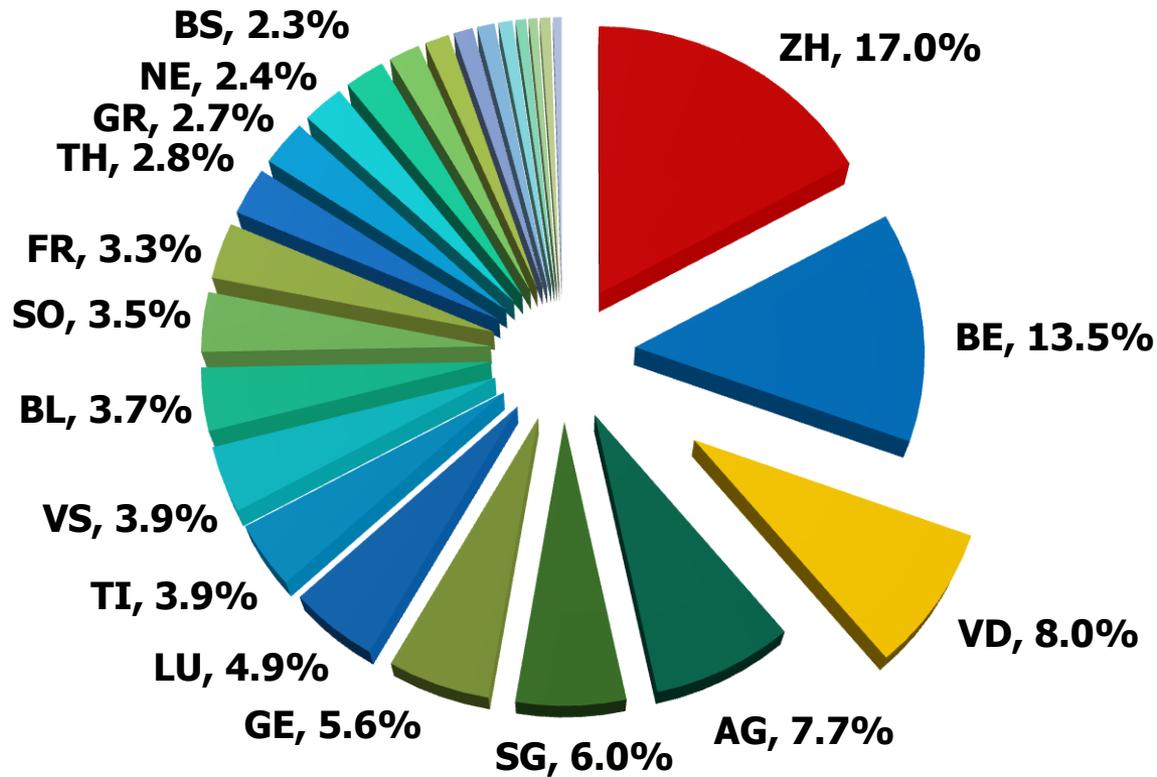
## La part de la Suisse en baisse



La part de la Suisse est passée de 3,8% en 2014 à 3% en 2015. C'est la proportion la plus faible depuis 25 ans.

# L'attribution des requérants aux cantons

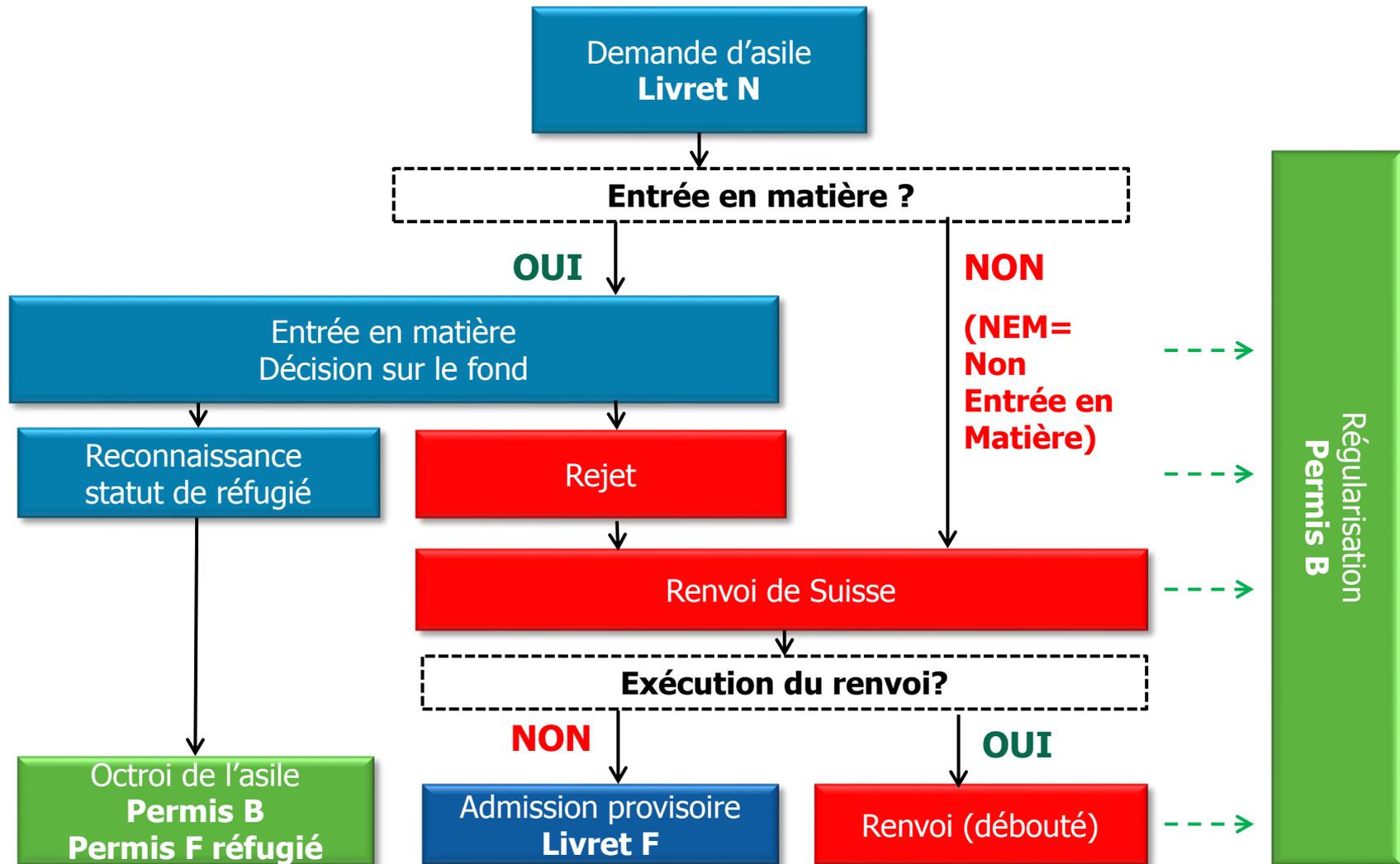
## Une répartition basée sur la démographie



Les CEP comptent dans la répartition entre cantons (CEP Vallorbe diminue le taux d'attribution de VD)

# Procédure d'asile

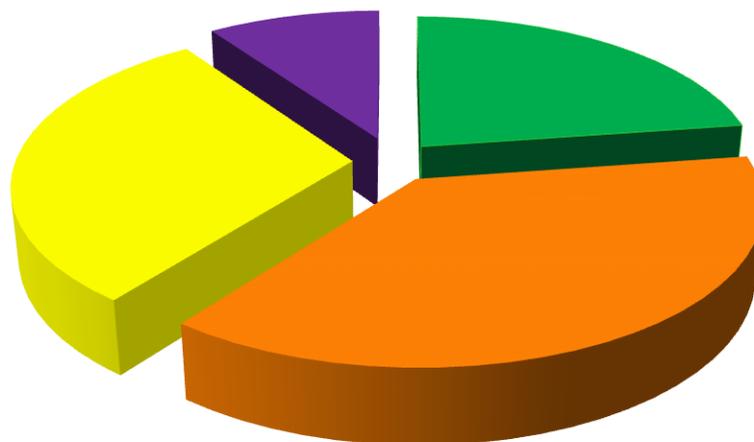
## Une compétence fédérale



# 28'118 demandes d'asile traitées en 2015

## 25% de décisions positives

28'118 demandes réglées en 1ère instance, avant recours (+ 5% par rapp. à 2014)



- décisions positives
- décisions négatives
- non entrée en matière
- radiations

**6377** décisions positives (+3%)

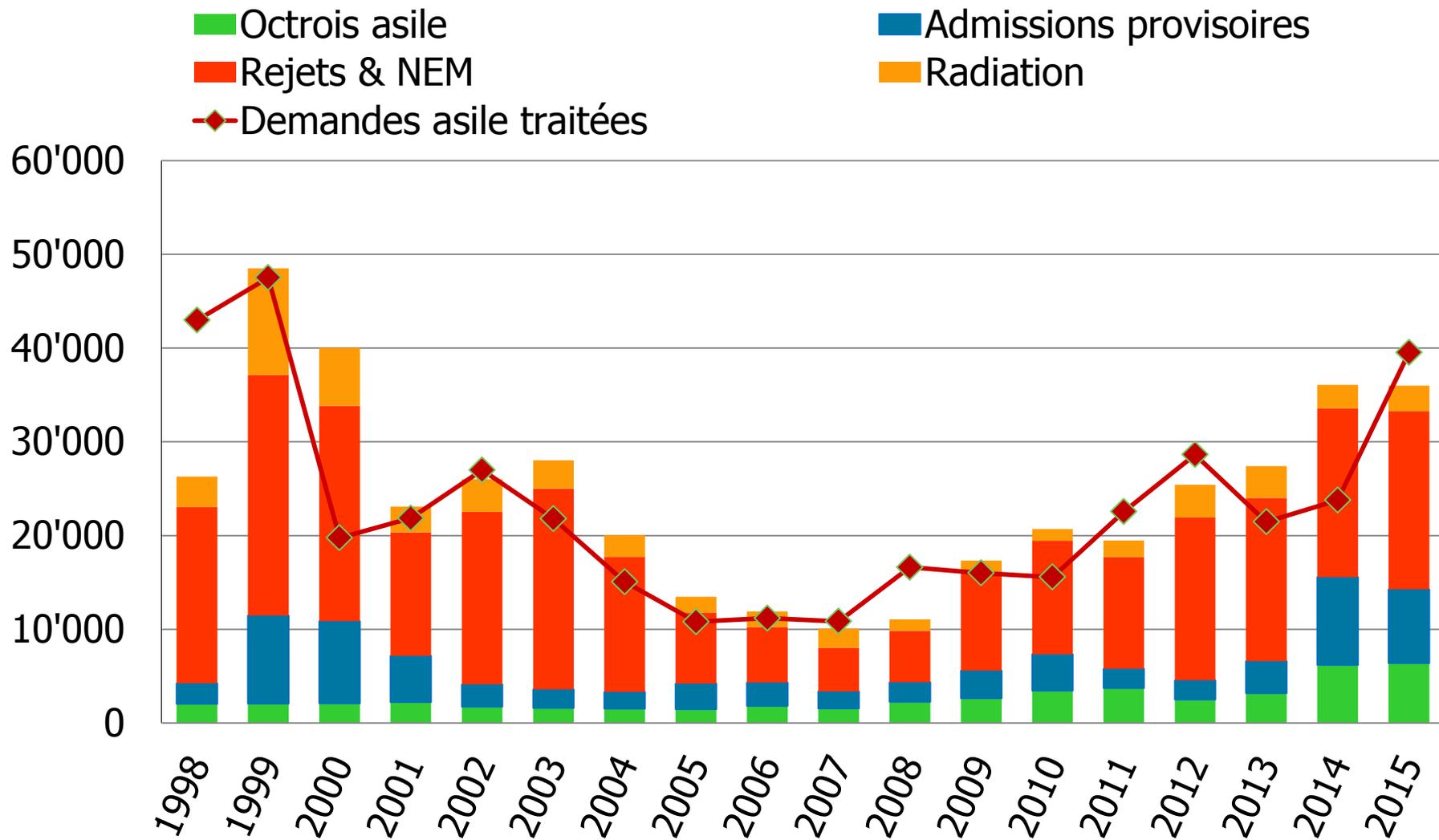
**10'602** décisions négatives (-13%)  
7877 admissions provisoires (-17%)

**8421** décisions non-entrée  
en matière (+43%) dont  
7915 cas Dublin (+63%)

**2718** radiations et retraits (+8%)

# Demandes d'asile traitées et réponses données

## D'importantes fluctuations selon les années



# Admission provisoire

## Renvoi dans le pays d'origine impossible

---

### En raison de :

- Guerre
- Guerre civile
- Situation de violence généralisée
- Problématiques médicales



# Refus d'asile

## Non-entrée en matière (NEM) et déboutés

---

### Non-entrée en matière si :

- Autre pays européen compétent pour traiter demande (renvoi Dublin)
- Non-présentation des papiers d'identité sans raison valable
- Fausse identité constatée
- Absence de collaboration
- Nouvelle demande après refus et sans nouvel élément
- Refus dans un autre pays européen
- Provenance d'un pays sûr
- Déjà protégé par un Etat tiers ou pouvant l'être
- Dépôt d'une demande d'asile pour éviter un renvoi de Suisse



### Décision négative en fin de procédure d'asile si :

- Motifs d'asile non reconnus
- Témoignage infondé, contradictoire ou faux
- Absence de preuves
- Amélioration de situation politique dans le pays d'origine

# Accords de Dublin, la Suisse «gagnante»

## Renvoi de demandeurs d'asile vers l'Europe

**En 2015**  
**4 fois plus de renvois**  
**que de transferts en CH**

### Suisse vers Europe

17'377 requêtes  
8782 cas acceptés  
2461 transferts effectués

### Europe vers Suisse

3072 requêtes  
1205 cas acceptés  
558 transferts effectués



# Exécution du renvoi

## Une responsabilité laissée aux cantons

---

- Décision de renvoi du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)
- Plan de vol préparé et communiqué par le Service de la population



Les personnes qui quittent volontairement la Suisse ont droit à des prestations au titre de l'aide au retour.

### Les renvois de force :

- Exécutés par la police cantonale
- Mesures de contraintes (jusqu'à 18 mois d'emprisonnement)
- Etablissement de Frambois (GE, VD, NE)

# Régularisations

## Des « cas de rigueur » prévus par la loi

### Critères pour obtenir une régularisation selon l'art. 14 LAsi

- Séjour en Suisse supérieur à 5 ans
- Lieu de séjour toujours connu des autorités
- Intégration poussée



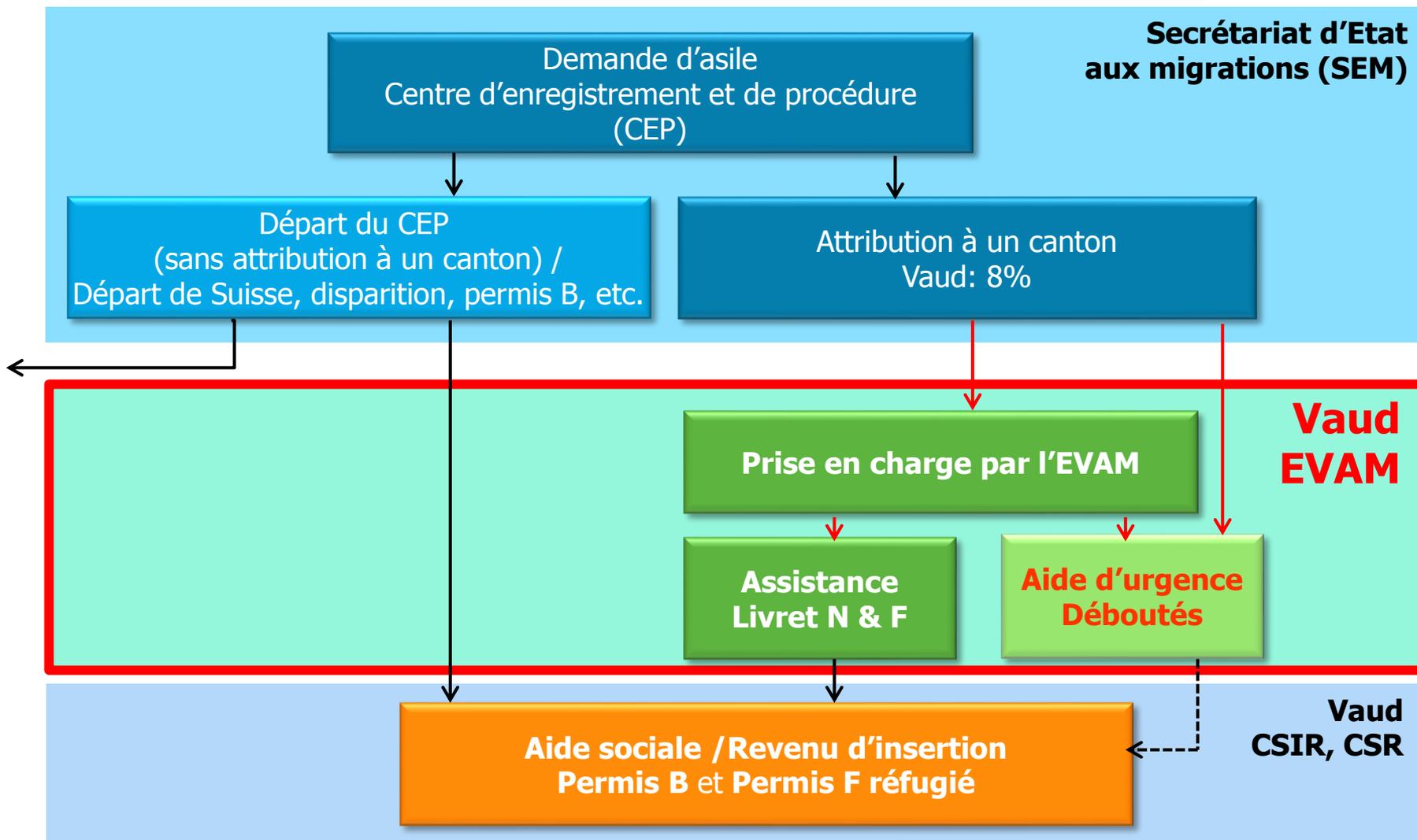
### Intégration poussée :

- Maîtrise de la langue locale
- Autonomie financière
- Autonomie sociale
- Respect de l'ordre juridique suisse
- Réseau social et associatif
- Participation à la vie locale

La situation de toute la famille est prise en compte

# Assistance des requérants d'asile

## Compétence essentiellement cantonale



# Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

---



# Les missions de l'EVAM

## Fondées sur des bases légales

---

- Etablissement cantonal de droit public fondé sur la LARA (loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers)
- Mandaté par le canton de Vaud pour remplir deux missions:
  1. Octroyer l'assistance:
    - aux requérants d'asile (permis N)
    - aux personnes admises à titre provisoire (permis F)
  2. Délivrer l'aide d'urgence aux personnes déboutées de l'asile qui en font la demande et qui se trouvent en Suisse en situation irrégulière.

# Prestations de l'EVAM

## Trois axes

---

Les deux missions de l'EVAM se déclinent en trois prestations:

- » Héberger
- » Encadrer
- » Assister

- ⊗ L'EVAM ne gère pas la procédure d'asile, qui est du ressort du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- ⊗ L'EVAM ne se prononce pas sur l'octroi d'autorisation de séjour qui relève du Service de la population (SPOP).

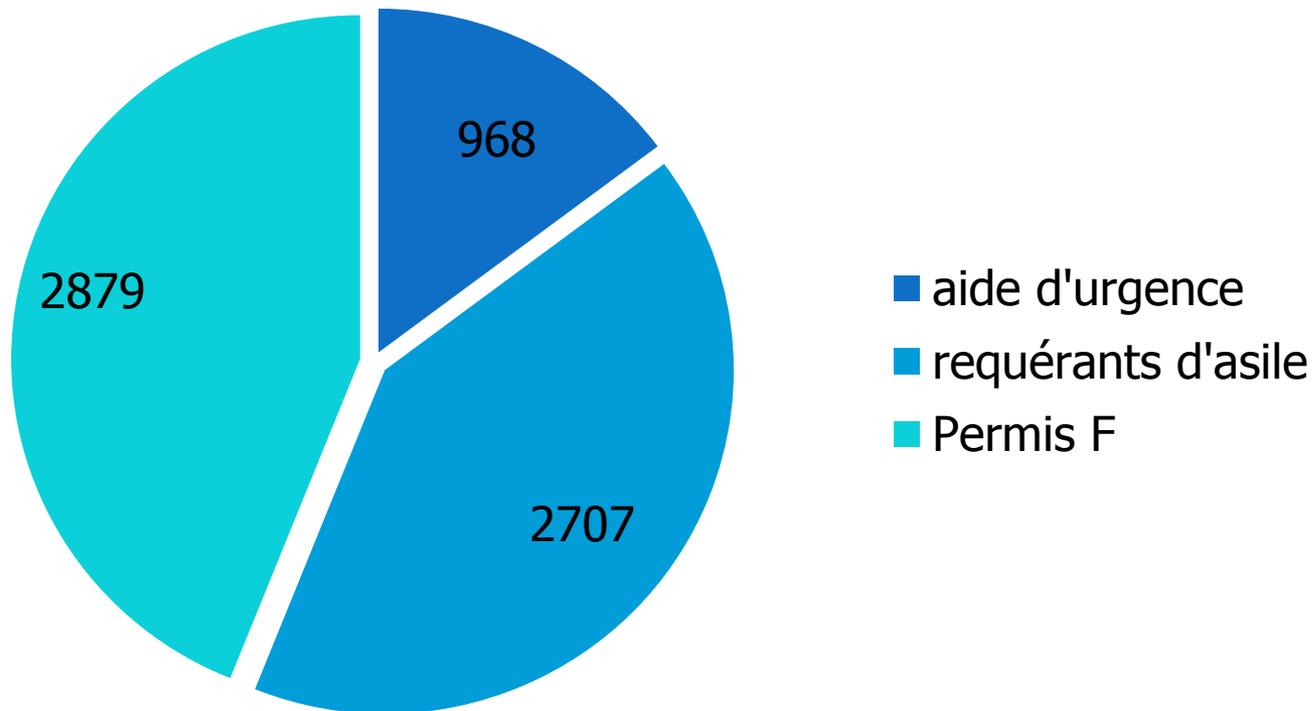
# Population prise en charge par l'EVAM

## 44% de titulaires de permis F

---

**6554 migrants au 31.12.2015**

**5258 au 31.12.2014**



# Situation des déboutés de l'asile - VD

## 968 bénéficiaires aide d'urgence au 31.12.15

---

### **Aide en nature**

- 3 repas par jour
- Pas d'assistance financière

**OU**

### **Assistance financière**

Fr. 9.50 par jour/par personne

**PLUS**

### **Assurance maladie**

comme l'ensemble des  
bénéficiaires de l'EVAM

# Objectif de l'EVAM

## Autonomie des requérants d'asile

---

- Un parcours en deux phases qui favorise l'autonomie

### Phase 1 : Accueil et socialisation

- Hébergement collectif
- Cours de français
- Modules de sensibilisation
- Présence sociale forte
- Assistance financière

### Phase 2 : Séjour

- Hébergement en principe en appartement
- Aide à l'intégration
- Accompagnement social sur demande
- Assistance financière



6 – 9 mois



selon procédure d'asile

# Objectif de l'EVAM

## Autonomie parfois ralentie

---

- Le parcours vers l'autonomisation peut être ralenti par:
  - les contraintes liées à l'hébergement
  - l'augmentation du nombre de demandes d'asile
- Le parcours en deux phases peut être interrompu suite à un changement de statut.

# Valeurs de l'EVAM

## Ouverture & Responsabilité

---

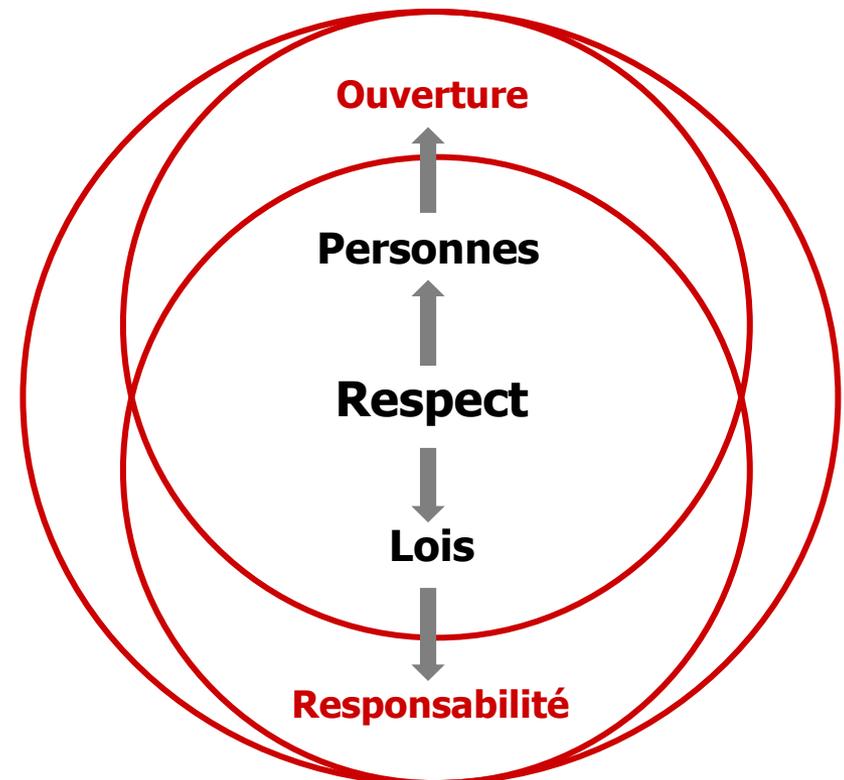
Elles découlent de la notion de **RESPECT**

### Ouverture

- Respect des personnes et de leurs opinions; migrants, collaborateurs et partenaires

### Responsabilité

- Respect du cadre légal au fondement de l'EVAM



# HEBERGER

**Une prestation de l'EVAM**

# Héberger

**Au 01.03.2016, environ 6600 personnes**

---

- L'EVAM loge les migrants dans des **appartements** ou des **foyers collectifs**.
- Face au nombre important de demandes d'asile, certains migrants sont logés dans des **abris de protection civile** ou dans un **sleep-in**.
- En dernier recours certaines personnes peuvent être logées dans **une chambre d'hôtel**.

# Quelque 1800 appartements

## Pour loger environ 4000 personnes

---

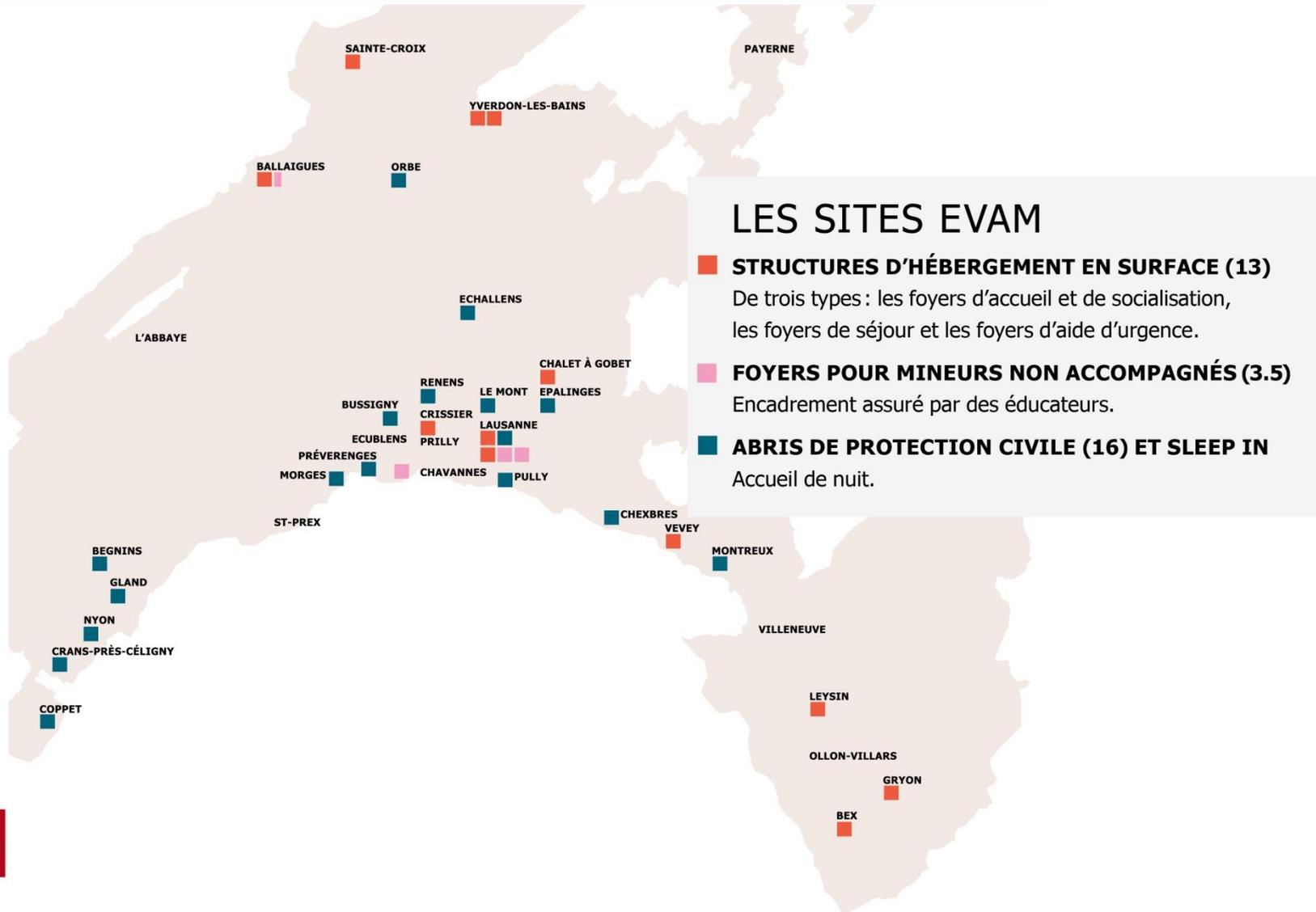
- ~ 1400 appartements loués
  - L'EVAM signe et gère les baux à loyer
- ~ 400 appartements propriétés de l'EVAM
  - Repartis sur 24 immeubles



Propriété de l'EVAM à Payerne

# Les structures d'hébergement collectif

## Abris et foyers pour 2300 personnes



# Foyers d'hébergement collectif

## Logements pour environ 1500 personnes

---

- Accueillent les migrants selon leur phase d'intégration et leur statut, dans la mesure du possible :
  - Accueil & socialisation
    - Bex
    - Crissier
    - Ste-Croix
    - Ollon
    - Ballaigues
    - Gryon
    - Yverdon, Gîte du Passant
  - Séjour
    - Lausanne-Av. du Chablais
    - Leysin
    - Lausanne-Chalet-à-Gobet
  - Aide d'urgence
    - Lausanne-Vennes
    - Vevey
    - Yverdon
  - Mineurs non accompagnés
    - Lausanne (2) et Chavannes



Foyer d'aide d'urgence de Vennes à Lausanne

# 16 abris Pci pour hommes seuls

## Un accueil « temporaire »

---

- Hébergement pour 900 personnes, en majorité des demandeurs d'asile
- Entre 50 – 70 places par abri
- Accueil de nuit, fermé durant la journée
- La journée : structure d'accueil de jour



Abri Pci de Coteau Fleuri

# Mineurs non accompagnés (MNA)

## 3 foyers spécialisés pour quelque 150 jeunes

---

- Encadrement par des éducateurs
- Env. 1 éducateur pour 6 enfants
- Présence d'auxiliaires éducatifs (migrants en programme d'occupation)
- Projets de formation ou d'occupation
- 3 appartements éducatifs de transition, 3 places

Foyer à l'avenue du Chablais, Lausanne



# Normes d'hébergement en appartement

## Minimum légal

---

- Les migrants ne choisissent pas leur lieu d'hébergement
- 2 personnes par pièce (salon = 1 chambre)
- Forfait comprenant mobilier, charges, etc.
- Transferts en cours de procédure possibles en fonction des besoins de l'EVAM (en tenant compte des situations individuelles)

# ENCADRER

**Une prestation de l'EVAM**

# Encadrer

## Favoriser l'autonomie des migrants

---

- L'EVAM accompagne les migrants lors de leurs premiers pas en Suisse
- L'EVAM sensibilise les migrants au fonctionnement de la Suisse et les aide à s'insérer dans le pays
- L'EVAM cherche à favoriser l'autonomisation sociale et financière des migrants
- L'EVAM favorise l'intégration des personnes au bénéfice d'un permis F

# Encadrement des migrants

## Un ensemble de prestations complémentaires

---

**Suivi  
personnalisé**

**Cours de français  
et Acquisition de  
qualifications de  
base**

**Modules de  
sensibilisation  
et d'intégration**

**Aide à  
l'insertion  
professionnelle**



**Programmes  
d'utilité  
publique ou  
communautaire**

**Programmes de  
formation et pratique  
professionnelle**

**Orientation**

# Mesures d'intégration

## Un panel de mesures actives

Programmes de formation et pratique professionnelle

Programmes d'activités communautaires

Travaux d'utilité publique

- 20h. d'activité/semaine, théorie et pratique, 4 trimestres max.
- Indemnité max. de 300 francs qui s'ajoute à l'assistance
- Stages en entreprise et suivi individualisé par le groupe *Emploi*



# Asile et accès au monde du travail

## Possible selon la loi, difficile dans les faits

---

### Les possibilités

- Travail après 3 mois en Suisse
- Tous les secteurs d'activités ouverts
- Aide à l'insertion professionnelle
- Activité soumise à autorisation par le Service de l'emploi

### Les freins

- Langue
- Autorisation nécessaire du Service de l'emploi (+/- un mois d'attente)
- Statut précaire
- Manque d'expérience en Suisse
- Non-reconnaissance des formations
- Taxe spéciale de 10% (ODM)
- Cession de salaire

**Les personnes au bénéfice des prestations de l'aide d'urgence – requérants d'asile déboutés et NEM – n'ont pas le droit de travailler**

# ASSISTER

**Une prestation de l'EVAM**

# Fournir des prestations d'entretien

## Trois principes

---

- Demande d'assistance financière à renouveler régulièrement
- L'assistance est délivrée selon le principe de subsidiarité
- Pas de rétro-activité

# Assistance financière de l'EVAM

## Une demande à renouveler chaque mois

### Principe de subsidiarité

- Normes adoptées par le Conseil d'Etat
- Environ 400 francs par mois pour un célibataire, 1500 francs pour une famille de 4 personnes
- Déduction possible d'environ 90 francs par mois en cas de dette et/ou de sanction
- Commande d'assistance financière (CAF) mensuelle
- Prévention des abus d'assistance
- Assurance maladie et logement fournis en nature

**Evam** ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS

**Commande d'Assistance Financière (CAF)**

Pour le mois de **JUN 2010**

Établie le **14.04.2010** Par **NDU**

Réf. EVAM **ANTENNE**

Références du groupe social

|  |                              |          |
|--|------------------------------|----------|
| Nom et prénom, adresse de la personne bénéficiaire | ODM - N / N° lieu (D.commun) | N° de GS |
|--|------------------------------|----------|

Membre(s) du Groupe Social (Famille)

| N° Réf. | Nom, Prénom | Etat civil | Sexe | Age | Date Naiss. | Prest. cadre |
|---------|-------------|------------|------|-----|-------------|--------------|
|---------|-------------|------------|------|-----|-------------|--------------|

Contrôle des statuts et informations de blocage - Tous les permis des adultes de la famille doivent être présentés lors de la commande.

| N° réf. | Nom, Prénom | Type | Date émission | Délai (validité) | Blocage (assistance) | Ctrl |
|---------|-------------|------|---------------|------------------|----------------------|------|
|---------|-------------|------|---------------|------------------|----------------------|------|

1. Votre lieu d'habitation (tel qu'indiqué sous 'Références du Groupe Social') est-il différent ?  Oui  Non  
Si oui : autre adresse et raison :
2. La composition de la famille (Groupe Social), telle qu'indiquée ci-dessus, a-t-elle été modifiée ?  Oui  Non  
(Par exemple : naissance, décès, retour au pays, parti sans laisser d'adresse, ...)  
Si oui : description
3. Avez-vous quitté le territoire suisse lors des 3 derniers mois ?  Oui  Non  
Si oui : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (n° R09) :
4. Avez-vous fait un séjour hospitalier ou une détention autre que celui (ceux) indiqué(s) ci-dessous ?  Oui  Non  
Si oui : description :  

| N° réf. | Type de séjour | Du | Au | Etablissement | Localité |
|---------|----------------|----|----|---------------|----------|
|---------|----------------|----|----|---------------|----------|
5. Les sources de revenus de la famille ont-elles été modifiées par rapport à la liste ci-dessous ?  Oui  Non  
(nouvelle source de revenus ou modification des sources existantes)  
Si oui : description (joindre les justificatifs)  

| N° réf. | Catégorie source | Libellé de la source | Depuis le |
|---------|------------------|----------------------|-----------|
|---------|------------------|----------------------|-----------|
6. Les montants et les périodes des revenus de la famille sont-ils différents de la liste ci-dessous ?  Oui  Non  
Si oui : de quelle nature ? (joindre les justificatifs)  

| N° réf. | Type de revenu | Libellé de la source | Début | Fin | Montant |
|---------|----------------|----------------------|-------|-----|---------|
|---------|----------------|----------------------|-------|-----|---------|
7. Avez-vous des parents (père ou mère), enfants et/ou un conjoint/concubin (autres que ceux indiqués sous la question 5) vivant en Suisse ou dans l'U.E. au bénéfice de revenus(s) ?  Oui  Non  
Si oui : nom, prénom : \_\_\_\_\_ Lien parenté : \_\_\_\_\_ Domicile : \_\_\_\_\_ (joindre les fiches de revenus)
8. Avez-vous déposé une demande de prestations financières auprès d'autres organismes ?  Oui  Non  
(Par exemple : AVS, ALI, LIA, LPP, assurance-chômage, bourse d'études, etc.)  
Si oui : nature de la prestation \_\_\_\_\_ Montant Fr. \_\_\_\_\_ (joindre une copie de la décision / demande)
9. Avez-vous épuisé les possibilités de subsidiarité conformément à la demande d'aide sociale ?  Oui  Non  
Si non : de quelle nature ? \_\_\_\_\_
10. Vos charges financières relevant de l'assistance financière ont-elles changé ?  Oui  Non  
(Par exemple : loyer, assurance-maladie, frais de repas/transports extraordinaires, etc.)  
Si oui : de quelle nature ? \_\_\_\_\_ (joindre les justificatifs)
11. Prévoyez-vous une modification importante de la situation sociale ou administrative de votre famille ?  Oui  Non  
(Par exemple : accouchement, exécution de peine, départ de Suisse, mariage, etc.)  
Si oui : de quelle nature ? \_\_\_\_\_ Quand ? \_\_\_\_\_

CAF du mois **JUN 2010** pour le CS Imprimé le \_\_\_\_\_ Page 1 sur 2

# Normes d'assistance

## Environ la moitié du Revenu d'insertion

|  | MNA         | Accueil      | Socialisation | Séjour<br>Zones<br>Mobilis 11-12 | Séjour<br>Zone 1 <sup>(c)</sup> | Séjour<br>Zone 2 <sup>(d)</sup> | Séjour<br>Zone 3 <sup>(e)</sup> |
|--|-------------|--------------|---------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Alimentation                           | (a)         | 8.00         | 8.00          | 8.00                             | 8.00                            | 8.00                            | 8.00                            |
| Vêtements                              | (a)         | 1.00         | 1.00          | 1.00                             | 1.00                            | 1.00                            | 1.00                            |
| Transports                             | (a)         | (a)          | (a)           | (a)                              | 1.60                            | 1.60                            | 1.60                            |
| Supplément de transport <sup>(b)</sup> |             |              |               |                                  |                                 | 0.50                            | 1.00                            |
| Forfait séjour                         |             |              |               | 0.50                             | 0.50                            | 0.50                            | 0.50                            |
| Complément 1 <sup>(b)</sup>            | 2.00        | 2.00         | 2.00          | 2.00                             | 2.00                            | 2.00                            | 2.00                            |
| Complément 2 <sup>(b)</sup>            | 1.00        | 1.00         | 1.00          | 1.00                             | 1.00                            | 1.00                            | 1.00                            |
| <b>Total espèces:</b>                  | <b>3.00</b> | <b>12.00</b> | <b>12.00</b>  | <b>12.50</b>                     | <b>14.10</b>                    | <b>14.60</b>                    | <b>15.10</b>                    |
| Versement                              | hebdo.      | hebdo.       | mensuel       | mensuel                          | mensuel                         | mensuel                         | mensuel                         |

a) Prestation en nature    b) Prestation délivrée aux personnes > 16 ans

c) Trajet moins de Fr. 25.-    d) Trajet entre Fr. 25.- et Fr. 40.-

e) Trajet + de Fr. 40.-

# **Pour plus d'information**

## **Site internet et mail**

---

**[www.evam.ch](http://www.evam.ch)**  
**[Communication@evam.ch](mailto:Communication@evam.ch)**